

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	24 (1895)
<b>Heft:</b>	5
<b>Rubrik:</b>	Échos des revues

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ÉCHOS DES REVUES

Donnons quelques extraits du rapport de M. Rudin, de Bâle, sur le dernier cours de travaux manuels :

« Le cours de Lausanne était le dixième. Il a eu lieu du 15 juillet au 12 août; le prix était de 65 fr. pour les cours, et les dépenses d'entretien des participants ne devaient pas dépasser 60 fr. Il a compté 132 élèves, et la Confédération a participé aux frais pour une somme de 11,900 fr. Il y a eu, depuis la première année, une augmentation croissante du nombre des élèves.

D'après les articles des journaux et les discours officiels, que le rapporteur reproduit textuellement, de très bons résultats auraient été obtenus sous le rapport des aptitudes techniques. Mais, à d'autres points de vue, M. Rudin formule des critiques assez sérieuses qui indiquent la nécessité absolue de modifier assez sensiblement ces cours de travaux manuels, si l'on veut qu'ils remplissent complètement leur but.

« La dernière semaine devait avoir lieu le cours didactique (cours sur la méthode à suivre pour l'enseignement des travaux manuels). Les élèves étaient assez disposés à y prendre part, mais ils se refusaient à abandonner pour cela, comme le prescrivaient le règlement et le programme, les travaux pratiques. Cela entraîna des conflits désagréables entre les cours d'ateliers et le cours didactique, conflits, qu'avec la meilleure volonté, ni les directeurs de cours, ni les deux maîtres chargés du cours didactique ne pouvaient éviter. On arriva à la conviction qu'à l'avenir ce cours didactique devait être donné à part et ne plus être rattaché aux cours pratiques. »

On avait prévu, pour les soirées, des réunions familiaires dans lesquelles les élèves devaient échanger des impressions et des explications relatives aux cours pratiques et théoriques qu'ils suivaient dans la journée.

« Les soirées familiaires ont quelque peu souffert par suite du tir cantonal vaudois qui coïncidait avec les cours ; cependant les participants de langue française et allemande se sont réunis pour exécuter en commun des chants, ou pour d'agréables causeries. »

Le rapport montre ensuite que les cours temporaires d'un mois organisés avec des subventions fédérales et cantonales ne donnent pas les résultats qu'on aurait pu en attendre. Certains élèves ont voulu suivre à la fois plusieurs branches de travaux manuels ; on a reconnu que c'était impossible et, à partir de 1891, on ne les a pas autorisés à en suivre plus d'une.

Quant à la discipline, voici ce qu'en dit le rapport :

« On estimait que les participants devaient, pendant les quatre semaines de cours, concentrer toutes leurs forces sur une branche pour pouvoir l'enseigner avec compétence. La Direction de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel avait demandé au Comité de la Société suisse de délivrer aux élèves à la fin des cours, outre le certificat constatant qu'ils y avaient pris part, un diplôme accordé après un examen théorique et pratique. Le Comité élabora un règlement sur la matière et le fit imprimer. Bien que l'obtention du diplôme fut facultative pour les élèves (sauf pour ceux de Neuchâtel), de vives protestations s'élevèrent contre tout examen quelconque. Cela se passait en 1891, au cours de La Chaux-de-Fonds.

Au cours suivant à Berne, en 1892, ces protestations et les discussions auxquelles elles donnèrent lieu prirent un tel caractère de violence, qu'elles troublèrent la bonne intelligence entre les maîtres et les élèves ; aussi renonça-t-on pour les cours suivants à cet examen et l'on se contenta de donner à chaque (*sic*, élève un certificat constatant qu'il avait suivi le cours avec succès.

Mais, — continue le rapport — la question reste ouverte de savoir si, vu les grands sacrifices qu'elles font pour préparer des maîtres d'enseignement manuel, les autorités ne doivent pas exiger un contrôle quelconque. Cette exigence paraît d'autant plus justifiée qu'il est notoire que, parmi les nombreux participants aux derniers cours, un nombre proportionnellement beaucoup moins considérable qu'autrefois se sont voués effectivement à l'enseignement des travaux manuels. Ce fait ne donne t-il pas à penser qu'en réalité quelques-uns d'entre eux n'avaient nullement la vocation de cet enseignement, qu'ils l'ont suivi beaucoup moins pour s'y vouer que pour faire commodément un séjour de vacances dans une contrée qui leur était jusque-là inconnue, pour confectionner le plus grand nombre possible d'objets pouvant se donner en cadeaux à leurs parents et amis et pour acquérir une certaine habileté dans la confection de travaux manuels dans leur intérêt personnel et non dans un but pédagogique ? »

Mais M. Rudin ne pouvait se borner à signaler ces défectuosités. Il conclut son rapport en proposant d'adopter pour ces cours un autre système ; ils seraient à l'avenir de deux sortes : les uns locaux et cantonaux, semblables à ceux qui ont été institués à Bâle, Genève et Zurich, auraient une durée de six mois et seraient destinés aux instituteurs du ressort, qui y consacreraient une partie de leurs heures de loisirs ; les frais seraient supportés par les cantons, par des sociétés ou par les participants.

D'autre part, on conserverait des cours fédéraux, c'est-à-dire subventionnés par la Confédération, qui supporterait les frais d'organisation et d'enseignement, les frais d'entretien des participants restant à la charge de ces derniers ou des cantons ; seulement, ces cours auraient lieu à des intervalles plus éloignés — tous les trois ans, par exemple — et leur programme serait établi de façon à assurer des résultats plus efficaces que ceux qu'on a obtenus jusqu'ici.

La Commission de l'Exposition scolaire vaudoise a fait parvenir le 26 février, une circulaire pour inviter les écoles à prendre part à l'exposition nationale de 1896 à Genève. Nos lecteurs connaissent déjà le programme et le règlement du groupe XVII. Le dernier numéro du *Bulletin* l'a publié. Voici maintenant l'appel de la Commission vaudoise :

a) *Ecole enfantine*. — Si parmi les 160 écoles enfantines, il en est qui pratiquent le *système frœbelien*, elles sont priées d'exposer leur méthode, ainsi que les occupations de leurs jardins d'enfants, avec plans et modèles d'organisation intérieure.

b) *Enseignement primaire*. — L'article 6 du programme ci-joint précise les catégories d'objets qui pourront figurer à l'Exposition.

Nous attirons votre attention sur les rubriques suivantes : travaux d'élèves, *notices historiques*, tableaux graphiques de fréquentation, rapports sur les Caisses dépargne scolaires, etc., dans l'espoir que nombreuses seront les localités qui produiront des notices historiques intéressantes relatives à la marche progressive de leurs écoles, à la fréquentation des élèves, à l'établissement des caisses scolaires, etc.

Outre les directions déjà données à l'art. 18 du programme du groupe XVII, il est demandé expressément que tous les travaux d'élèves soient précédés de la date du jour où ils ont été commencés. Ces travaux devront être complets, afin de permettre de se rendre compte de la marche méthodique de l'enseignement pendant l'année.

Au surplus, et ceci s'applique à tous les travaux d'élèves, nous vous prions d'une manière toute particulière d'observer scrupuleusement l'art. 18. L'écueil à éviter, c'est le produit brillant, fait uniquement pour la circonstance. Les écoles doivent se présenter telles qu'elles sont, et les travaux envoyés être des travaux ordinaires de la classe, ceux qui ont été exécutés au cours régulier de l'enseignement.

Il est bien entendu que les indications mentionnées sous § f figureront sur des *formulaires fournis par le Comité du groupe XVII*. Ces formulaires vous seront envoyés par les soins du Département.

Les écoles primaires et secondaires sont invitées à travailler comme si toutes étaient tenues de présenter à l'Exposition des travaux exécutés dans les années 1894 et 1895.

En ce qui concerne les *travaux manuels* à l'école primaire, aussi bien que dans les établissements secondaires, on voudra bien nous donner des renseignements précis sur l'année de leur introduction, leur but, leur programme, le nombre des élèves qui les suivent, le budget y relatif, la série des travaux que, cas échéant, l'on désire exposer et la place estimée nécessaire dans ce but, exprimée en mètre<sup>2</sup>.

Les *plans* et façades des bâtiments scolaires, primaires, secondaires ou supérieurs seront autant que possible à l'échelle de un ou de deux centimètres par mètre.

c) *Enseignement secondaire*. — Au sujet des indications fournies par le programme, art. 6 et 9, et relatives à l'enseignement secondaire, nous croyons devoir formuler les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Comme complément de la loi sur l'enseignement secondaire, il importe que toutes les localités dans lesquelles il existe un collège, une école supérieure ou un établissement secondaire, prennent part à l'Exposition par l'envoi d'une *Notice historique* sur chacune de ces écoles. Ces notices, groupées, pourront faire l'objet d'une publication comprenant l'ensemble, précieux matériaux le jour où l'on songera à la publication d'une « Histoire de l'Instruction publique dans le canton de Vaud ». Ces notices seront succinctes et renfermeront des renseignements exacts sur la date de la fondation de l'établissement, des transformations les plus importantes qu'il a subies, sur son organisation, la fréquentation pendant ces dernières années, ses méthodes et son programme, comparé avec les programmes des établissements cantonaux, son budget : recettes et dépenses, enfin sur le personnel enseignant et les tendances actuelles de l'établissement.

2<sup>o</sup> Il est à souhaiter que les établissements secondaires qui voudraient participer à l'Exposition par l'envoi de travaux d'élèves fassent parvenir en un ou deux spécimens par classe et par branche tous les travaux graphiques exécutés dans le cours d'une année scolaire : compositions, thèmes, versions, traductions, problèmes d'arithmétique, d'algèbre ou de géométrie, cours dictés, cours rédigés par les élèves après l'exposition du maître, ensuite de notes prises par eux, exercices cartographiques, dessins d'ornements ou dessins techniques, épures diverses, etc., etc.

d) *Section historique.* — En vue de l'élaboration d'une « Histoire de l'Instruction publique dans le canton de Vaud », aussi complète que possible, il serait désirable de pouvoir réunir au préalable un grand nombre de renseignements. (Voir sous rubrique c, 1<sup>e</sup> Enseignement secondaire.) A cet effet, des notices biographiques de professeurs ou éducateurs vaudois, instituteurs émérites, où l'on s'attachera à faire ressortir les résultats heureux de leur activité, les progrès entrevus et non encore réalisés, figureraient avec avantage à l'Exposition nationale.

e) *Travaux du personnel enseignant.* — Dans les travaux scientifiques viendraient se ranger les *manuels*. Il est désirable que *tous les manuels* composés par des maîtres du canton de Vaud soient exposés, ainsi que les travaux techniques et pratiques exécutés en vue de l'enseignement, tels que : cartes historiques, plans des maisons d'école et des alentours en vue des premières leçons de géographie, cartes géographiques en vue de familiariser peu à peu les élèves avec les signes conventionnels adoptés, cartes économiques, reliefs, tableaux en tous genres, photogrammes, collections pour l'enseignement des sciences et pour les leçons de choses ; collections d'insectes, d'animaux, de plantes utiles ou nuisibles, herbiers établis au point de vue agricole, collections de bois et de minéraux, produits industriels d'une localité avec matières premières, collections pour l'enseignement du dessin et des travaux manuels.

Nous recevrions avec plaisir des *monographies* de communes et d'écoles avec données statistiques, coutumes locales, citoyens distingués, observations météorologiques. Ces monographies pourraient être illustrées de dessins, cartes ou croquis.

Les comités des conférences (Société vaudoise des maîtres secondaires, Société pédagogique vaudoise, conférences de district, officielles ou non) pourraient envoyer de nombreux rapports, attestant l'activité des membres du corps enseignant à tous les degrés.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Cours de géométrie à l'usage des élèves de l'enseignement primaire supérieur,** tel est le titre d'un nouveau traité publié par M. H. ANDOYER, professeur à la Faculté des sciences de Paris.

La réputation dont jouit M. Andoyer dans le monde des mathématiciens suffit, à elle seule, pour recommander son œuvre.

L'auteur expose d'abord d'une façon nouvelle tous les théorèmes pratiques de la géométrie plane. Puis il fait suivre cette partie de notions de trigonométrie.

L'idée est très heureuse si on considère que l'étude des lignes trigonométriques est toujours un peu pénible pour les débutants. Or, la théorie présentée dans cet ouvrage est fort bien traitée et d'une grande simplicité.

La partie plane est suivie de l'étude du plan et de la droite, des polyèdres et des corps ronds.

Enfin, une application de la géométrie sur le terrain et une table des lignes trigonométriques des angles de 0° à 90° avec quatre décimales terminent cet excellent traité qui rendra de bons services à l'enseignement de la géométrie.

J. C.